

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/10/27-14-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 27 octobre 2020, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education, notamment son article R. 719-50,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Prestation d'action sociale

Le Conseil d'administration approuve le principe de pérennisation de la prestation d'action sociale, à savoir l'« aide exceptionnelle de fin d'année », sous la forme d'un bon d'achat de 100 euros à destination des personnels dont le quotient familial est inférieur ou égal à 8000 euros, selon les conditions de ressources. Cette prestation d'action sociale sera soutenue financièrement sur le budget du SCASC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 27 octobre 2020



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université